



Université Panthéon-Assas
DOCTORATS HONORIS CAUSA
Grand amphithéâtre de la Sorbonne
29 janvier 2010

DOCTORATS HONORIS CAUSA
Université Panthéon-Assas

Grand amphithéâtre de la Sorbonne
29 janvier 2010 à 14h30

Ouverture
par Monsieur Patrick Gérard, *Recteur d'académie, Chancelier des Universités de Paris*
et Monsieur Louis Vogel, *Président de l'Université Panthéon-Assas*

INTERMÈDE MUSICAL PAR L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE INTERUNIVERSITAIRE DE PARIS

Vassilios Skouris
Président de la Cour de justice des Communautés européennes
Présenté par le professeur Yves Gaudemet

Umberto Eco
Professeur émérite de l'Université de Bologne
Présenté par le professeur Frédéric Lambert

Fernando Hinestrosa
Recteur de l'Université Externado de Bogota
Présenté par le professeur Michel Grimaldi

Jeffrey Jowell
Professeur à University College, Londres
Présenté par le professeur Jacqueline Dutheil de la Rochère

INTERMÈDE MUSICAL PAR L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE INTERUNIVERSITAIRE DE PARIS

Alain Levasseur
Professeur à l'Université de l'Etat de Louisiane
Présenté par le professeur Philippe Malinvaud

Charles Donahue, Jr.
Professeur à l'Université Harvard
Présenté par le professeur Anne Lefebvre-Teillard

Paolo Spada
Professeur à l'Université de Rome La Sapienza
Présenté par le professeur Alain Ghozi

Jacques-François Thisse
Professeur à l'Université catholique de Louvain
Présenté par le professeur Antoine Billot

Donald C. Hambrick
Professeur à l'Université de l'Etat de Pennsylvanie
Présenté par le professeur Frank Bournois

Clôture
par Monsieur Louis Vogel, *Président de l'Université Panthéon-Assas*

Cocktail



Université Panthéon-Assas

Pourquoi notre Université décerne-t-elle ce soir son plus beau titre, docteur *honoris causa*, docteur pour l'honneur, à ces neuf personnalités, qui ne se connaissent pas et viennent de différents pays, et même de différents continents ?

D'abord, parce que ces professeurs œuvrent dans nos domaines d'enseignement et de recherche : droit privé, droit public, histoire du droit, économie, gestion, information et communication. L'Université Panthéon-Assas s'enorgueillit d'être la première Faculté de droit de France, mais elle est bien plus que cela. Les neuf savants que nous honrons nous le démontrent : ils sont des modèles dans lesquels notre Université aime se reconnaître. Car l'Université n'est pas qu'une institution, elle est, avant tout, le temple de la Science.

Ensuite, parce que chacun, dans son pays est l'un des tout premiers de son domaine. Chacun d'eux, citoyen de sa propre nation, appartient aussi, et peut-être d'abord, à la communauté scientifique universelle. En effet, au-delà de ses domaines et de ses pays d'origine, la Science, à la fois rigoureuse et désintéressée, est une. En leur conférant le grade de docteur *honoris causa*, notre Université se libère de ses exigences formelles pour atteindre son idéal de la Science, que tous les neuf représentent.

Enfin, bien sûr, parce que nous espérons que cette distinction resserrera nos liens avec leurs institutions d'origine et qu'ils seront plus que jamais les ambassadeurs de la culture française et de l'Université Panthéon-Assas.

Louis Vogel
Président de l'Université Panthéon-Assas

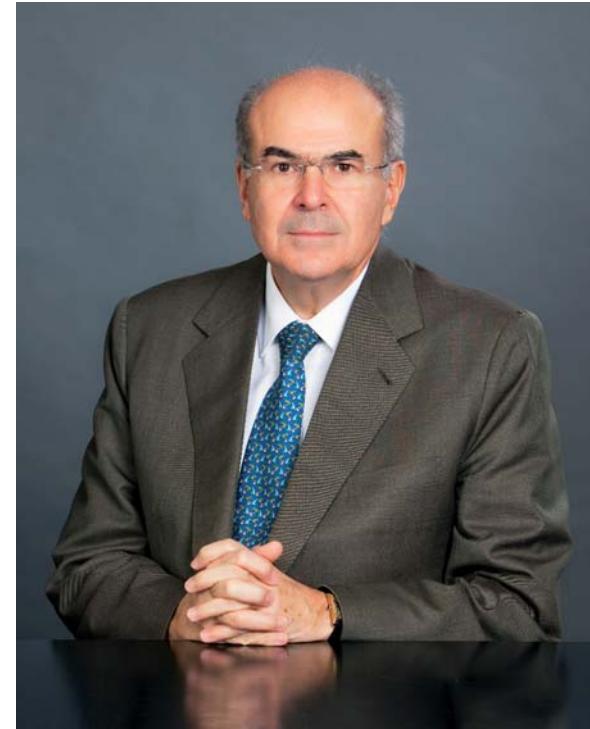
Né à Thessalonique en 1948, **Vassilios Skouris**, aujourd’hui président de la Cour de justice des Communautés européennes, est toujours resté fidèle à sa ville d’origine et à son choix du droit public.

C'est en Allemagne à l'Université libre de Berlin puis à l'Université de Hambourg que Vassilios Skouris étudie le droit et reçoit les grades et diplômes successifs qui le conduiront jusqu'à l'agrégation de droit constitutionnel et administratif obtenue à Hambourg en 1978. De retour en Grèce, le Professeur Vassilios Skouris est nommé en 1982 sur une chaire de droit public à la Faculté de droit de l'Université Aristotelio de Thessalonique. Attentif depuis toujours au développement du droit européen, il est à l'origine de la création du Centre de droit économique international et européen de Thessalonique, dont il sera successivement secrétaire général puis directeur.

Familier de toutes les cultures juridiques, Vassilios Skouris, qui s'exprime – et qui publie – indifféremment et avec la même aisance en français, en allemand ou en anglais, a pris une part active à la construction juridique européenne ; conseiller du gouvernement grec devant la Cour de justice des Communautés dans d'importantes affaires, il rejoint celle-ci en 1999 et la préside depuis 2003.

Si brillante et chargée qu'elle soit, sa carrière ne le conduira jamais à délaisser l'œuvre doctrinale ; par d'importantes conférences – dont l'Université Panthéon-Assas a bénéficié – par ses écrits, par ses commentaires des grands mouvements ou des hésitations du droit public et de la jurisprudence européenne, Vassilios Skouris, s'il est un acteur de l'Europe, sait être aussi un penseur de celle-ci, à quoi contribue sa culture juridique classique et sans frontière. Pour lui, il n'y a pas de coupure, pas de rupture entre le droit administratif, ses bases constitutionnelles et le droit public européen qui se construit ; ce qui nous vaut, avec un égal bonheur, des études devenues classiques sur le droit constitutionnel ou le droit des services publics en Grèce, de vastes panoramas de droit comparé et une présentation éclairante de la jurisprudence communautaire et des mouvements qui la parcourent.

Très attaché à la communauté universitaire – qui est la sienne – mais soucieux aussi de l'indépendance d'esprit de ses membres, Vassilios Skouris croit à l'unité du droit, à la richesse des échanges, à la force d'une pédagogie éclairante qu'il conduit aussi bien de sa chaire de Thessalonique que du fauteuil de président de la Cour de Luxembourg.



Vassilios Skouris

Président,
Cour de justice des Communautés européennes
Ancien ministre

SPECIALITE
droit constitutionnel, droit administratif

Umberto Eco est né le 5 janvier 1932 dans le Piémont, à Alessandria, en Italie. Il est diplômé en philosophie de l'Université de Turin en 1954. Il sera successivement chargé de cours en esthétique à l'Université de Turin, professeur associé en communication visuelle à la Faculté d'architecture de l'Université de Florence, professeur associé de sémiotique à la Faculté d'architecture de Milan. En 1971, il est professeur de sémiotique à la Faculté de lettres et de philosophie de Bologne, et ce jusqu'en 2007. Il est depuis 2008 professeur émérite de l'Université de Bologne.

Précurseur des recherches en sémiotique en Europe, dialoguant avec Roland Barthes dans le cadre des publications de la revue *Communications* autour de la question de l'analyse structurale des récits (1966), ses travaux font autorité. En esthétique, en communication visuelle, en philosophie du langage, en sémiotique, ses livres sont traduits dans le monde entier. *Art et beauté dans l'esthétique médiévale* (1959), *L'œuvre ouverte* (1962), *La structure absente* (1968), *La guerre du faux* (1977), *Lector in fabula* (1979), *Sémiotique et philosophie du langage* (1984), *Les limites de l'interprétation* (1990), *Six promenades dans les bois du roman et d'ailleurs* (1994), ou encore *De Bibliotheca* (1981). La sémiologie, sous le regard du Professeur Umberto Eco, devient une expérience de traductions. Il traduit les textes et les images des sociétés pour comprendre ce que font les langages : où prennent-ils racines, comment nourrissent-ils les imaginaires sociaux ? Umberto Eco traduit les évidences grâce à la distance qu'offre la science des signes au sein de la vie sociale et met à nu la « Vérité ». Il observe les signes qui se partagent en sociétés comme des symptômes qui révèlent l'état de la condition politique d'une cité. Mais les travaux de la traduction sémiologique se poursuivent dans une vigilance sans cesse renouvelée des possibilités *interprétatives*. Les sociétés ne sauraient imposer leurs vues, il faut également compter sur la richesse de l'interprétation et dépasser les contextes qui imposent les lieux communs et les histoires communes.

Umberto Eco est aussi romancier : *Le nom de la rose* (1982), *Le pendule de Foucault* (1988), *L'Île du jour d'avant* (1994), *Baudolino* (2000), et plus récemment *La mystérieuse flamme de la reine Loana* (2004). Ses romans rencontrent un immense succès, et poursuivent autrement la recherche sémiologique vers les territoires du roman historique. Umberto Eco dit alors ce geste généreux de l'écriture inspirée par les arts et les sciences. Son œuvre reste ouverte à la littérature, à la peinture, à l'engagement politique, à la conséquence scientifique. C'est là, dans cette alchimie de la démarche scientifique, qu'il surprend les sociétés et offre une compréhension de leurs utopies. Editorialiste pour *Il Giorno*, *La Stampa*, *Corriere della Sera*, *La Repubblica*, *L'Espresso*, *Il Manifesto*, il fait aussi de l'écriture un lieu de débat dans les espaces publics médiatiques.

Invité dans les universités du monde entier, il est docteur *honoris causa* dans plus d'une quinzaine de pays. En France, il est commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres depuis 1985. Il est promu Officier de la légion d'honneur en 2003. Ses très nombreuses responsabilités scientifiques et académiques, ses très nombreux prix, ne sauraient être résumés.

L'Université Panthéon-Assas préfère ici lui dire son plaisir d'accueillir un homme de Lettres qui sait toujours, avec humour, parler de liberté.



Umberto Eco

Professeur émérite de sémiotique,
Université de Bologne
Ecrivain
Journaliste

SPECIALITE
sémiotique, esthétique

Le Recteur **Fernando Hinestrosa** est un grand universitaire. Il l'est d'abord par un inlassable dévouement à la cause de l'enseignement, en particulier à la prestigieuse Université Externado de Colombie, où il soutint sa thèse de doctorat avant d'y enseigner dès 1953 et d'en assumer le rectorat depuis 1963. Il l'est ensuite par son œuvre, savante et plurielle, qui est celle d'un civiliste, expert en droit des obligations – sa discipline de prédilection – comme en droit de la famille ou en droit des biens, celle aussi d'un internationaliste rompu aux arbitrages internationaux, celle encore d'un comparatiste curieux de tous les horizons.

Le Recteur Hinestrosa est un grand serviteur de l'Etat. Dans son pays, et en des heures parfois difficiles, il a assumé les plus hautes fonctions avec un courage qui fut salué de tous et qu'il puisa dans les idéaux de liberté, d'égalité et de laïcité, qui, de toujours, ont été les siens. Ainsi fut-il tour à tour ministre de la Justice, ministre de l'Education, membre de la Cour constitutionnelle, président du Conseil municipal de Bogota et ambassadeur auprès du Saint-Siège avec pour mission une délicate renégociation du concordat.

Le Recteur Hinestrosa est un Ami de la culture juridique française et un Juriste épris des valeurs du droit continental, un humaniste convaincu que l'efficacité économique ne saurait aller sans la justice sociale. Il a enrichi l'Association Henri Capitant des Amis de la Culture Juridique Française d'un groupe de jeunes et brillants juristes colombiens. Il apporte à la jeune Fondation pour le droit continental un précieux concours au sein de son conseil scientifique. Il œuvre sans relâche au développement des relations entre les juristes de droit continental, dont il sait qu'ils doivent se mieux connaître pour mieux comprendre leur culture commune : polyglotte, il est l'auteur de nombreuses traductions qui ont permis la diffusion en Amérique latine d'œuvres allemandes, italiennes ou françaises ; organisateur de rencontres régulières entre juristes colombiens et juristes d'autres pays de droit continental, il suscite en leur sein une féconde réflexion sur ce qui souvent les unit ou parfois les sépare ; soucieux de l'avenir, et donc de la jeunesse, il a créé au sein de l'Externado une école doctorale à laquelle l'Université française collabore étroitement, et, grâce à une généreuse politique de bourses, il permet aux meilleurs de ses étudiants de devenir les meilleurs des nôtres.

C'est dire que, parmi les docteurs de l'Université française, le Recteur Hinestrosa est le bienvenu.



Fernando Hinestrosa

Recteur, *Université Externado de Bogota*
Ancien ministre

SPECIALITE
droit civil, droit comparé

Jeffrey Jowell a été formé au Cap, à Oxford et Harvard et a fait toute sa carrière académique à University College London (UCL). Professeur de droit public, il a été doyen de la Faculté de droit de UCL pendant onze ans et vice-président (Vice Provost) pendant cinq ans.

Jeffrey Jowell a joué un rôle déterminant dans l'évolution du droit public anglais au cours des trente dernières années, tant par ses publications que par son engagement dans le champ du droit économique – droit de l'environnement surtout – et du droit public en général. Il a contribué à la modernisation voire presque la création de la juridiction administrative au Royaume-Uni, suivi et encouragé les évolutions constitutionnelles et administratives concernant divers aspects de la protection des droits fondamentaux, de la régionalisation/décentralisation, des relations privé-public en liaison avec les principes de bonne administration. Il est actuellement membre de la Royal Commission on Environmental Protection. Observateur assidu de la vie politique du monde anglo-saxon, il a été le conseil de plusieurs Etats pour la rédaction de leur constitution.

Ses ouvrages les plus reconnus sont d'une part, avec Lord Wolf, Lord Chief Justice, et De Smith, *Judicial review of Administrative Action*, 6^e édition, et d'autre part, avec le Professeur Dawn Oliver, *The Changing Constitution*, 5^e édition. Grand ami de la France, il a puisé dans le patrimoine de son droit public beaucoup d'idées qu'il a tentées de faire prospérer de l'autre côté de la Manche, parfois avec succès.

Jeffrey Jowell est membre de la Commission de Venise et très engagé dans les questions de protection des droits de l'homme, notamment dans les anciennes possessions anglaises.

Brillant orateur, il lui arrive d'intervenir dans de grandes affaires en ces domaines (récemment contre le gouvernement du Zimbabwe). Il a, par ses origines sud-africaines, une sensibilité forte à l'égard de ces questions.

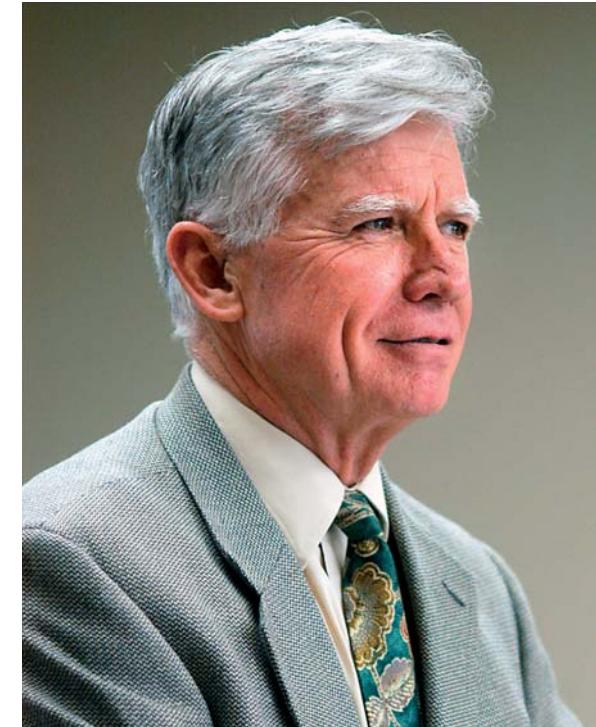
Enfin, Jeffrey Jowell a constamment encouragé toutes les initiatives de l'Université Panthéon-Assas en matière d'échange et d'accueil de ses étudiants dans des LL.M. (Master of Laws) en Angleterre, s'efforçant de surmonter les obstacles dus aux différences de culture juridique.



Jeffrey Jowell

Professeur de droit, University College, Londres
Avocat

SPECIALITE
droit public, droit économique,
droit de l'environnement



Alain Levasseur est un trait d'union entre la France et les Etats-Unis: un pied en France et un autre en Louisiane.

Après avoir accompli son cursus à la Faculté de droit de Paris, il n'a pas tout à fait quitté la France puisqu'il s'est établi dans une ancienne province française, la Louisiane, où il a complété son cursus à la School of Law de l'Université de Tulane. Riche d'une double culture, il a choisi de faire carrière outre-atlantique, à l'Université de Tulane où il a franchi tous les échelons qui l'ont conduit à être aujourd'hui professeur à la L.S.U. (Louisiana State University), au Law Center Paul M. Hebert et directeur des études européennes.

Alain Levasseur est l'exemple de la fidélité. S'il a quitté la France, c'est pour mieux la servir, et peut-être aussi pour l'amour de Susan qu'il a rencontrée là-bas et avec laquelle il vient de fêter le quarantième anniversaire de la fondation de son foyer. S'il est aujourd'hui américain, il n'en est pas moins berri-chon, de ce Berry où il a passé toute son enfance et où il revient fidèlement chaque été se ressourcer avec sa famille.

Nourri de droit français, de droit louisianais et de *Common law*, il s'est tout naturellement orienté vers le droit comparé et il s'est fait l'ambassadeur du droit français *urbi et orbi*. Président de la section louisianaise de l'Association Henri Capitant depuis quelque trente ans, il a organisé à La Nouvelle-Orléans et Bâton Rouge plusieurs mémorables Journées et a participé avec une fidélité exemplaire à toutes les Journées de l'Association. Il collectionne les représentations dans les sociétés scientifiques: pour s'en tenir aux associations de ce côté-ci de l'Atlantique, il est membre de l'IDEF (Institut des pays de droit d'expression française), de la Société de législation comparée, de l'Académie internationale de droit comparé, de la Fondation pour le Droit continental, correspondant de la Revue trimestrielle de droit civil, de la Revue internationale de droit comparé, etc. Et même chose de l'autre côté de l'Atlantique où il préside notamment le Conseil scientifique du Centre d'études françaises et francophones de L.S.U.

Son ouverture d'esprit sur tous les droits lui a valu d'être invité depuis plus de vingt ans à peu près chaque année dans une Université française, Aix-Marseille, Lyon, Paris I et, bien entendu, Assas.

Quant à ses travaux, que ce soit en anglais ou en français, on ne les compte plus. Pour s'en tenir à ceux en langue française et les plus récents, on citera son *Précis Dalloz* sur le Droit des Etats-Unis et, toujours chez Dalloz, *Le droit américain* dans la collection « Connaissance du droit ». Parmi les articles, outre les nombreux rapports qu'il a présentés lors des Journées Capitant, on rappellera ceux qu'il a publiés à *La Revue internationale de droit comparé*, spécialement « Les maux des mots en droit comparé » où il met en lumière les difficultés de la traduction des notions juridiques d'une langue dans l'autre, ou encore « Quels dommages en droit louisianais ? » relatif aux dommages-intérêts punitifs (in *Etudes Malinvaud*).

Sa parfaite maîtrise, à la fois de la langue et du droit français et de la langue et du droit américain, lui a valu d'être sollicité comme traducteur. C'est ainsi qu'à la demande de l'Association Henri Capitant, il a traduit en américain l'*Avant-projet de réforme du droit des obligations* établi par le Groupe de travail présidé par Pierre Catala; c'est ainsi encore qu'il a le projet de mettre en ligne sur les sites Capitant et L.S.U. Civil Law la traduction en anglais d'arrêts de la Cour de cassation.

Alain Levasseur

Professeur de droit, *Université de l'Etat de Louisiane*
Avocat

SPECIALITE
droit comparé

Charles Donahue, né en octobre 1941 à New York, est professeur à l'Université Harvard où il occupe la chaire Paul A. Freund. Après de brillantes études secondaires, il entre au collège d'Harvard où il obtient en 1962 son baccalauréat en lettres classiques et anglais, *magna cum laude*, bien sûr. Il entre ensuite à la Law School de l'Université Yale où il prépare son LL.B. (Bachelor of Laws) qu'il obtient toujours aussi brillamment en 1965. C'est à Yale, grâce notamment à Stephan Kuttner, qu'il commence à s'intéresser à l'histoire du droit dont il tient rapidement la chronique dans le *Yale Law Journal*. Stagiaire dès l'été 1964 dans un grand cabinet d'avocats new-yorkais, il s'oriente ensuite, son LL.B. en poche, vers une carrière de juriste au service de l'Etat fédéral (General Counsel of U.S. Air Force puis General Counsel of The President's Commission on Postal Organization). Mais dès juin 1968, il est appelé comme professeur assistant à la Law School de l'Université du Michigan où il exerce jusqu'en juin 1971. Après avoir passé deux ans dans le département juridique de la London School of Economics, il revient, comme professeur, à l'Université du Michigan, où il exerce de juin 1973 à décembre 1979. Dès cette époque, il effectue, comme professeur invité, plusieurs semestres dans de prestigieuses Universités: Columbia, Berkeley et surtout Harvard de septembre 1978 à juin 1979.

Harvard Law School ne le lâchera plus. Car Charles Donahue n'est pas seulement un jeune et brillant universitaire, il est aussi, et à la fois, un excellent juriste capable d'enseigner le droit des biens (Property; Advanced Property), ce qu'il fera tout au long de sa carrière, et un excellent historien du droit. Nombreux sont les travaux qui témoignent de cette double activité au service de la science juridique. Au titre de la première spécialité, on citera deux ouvrages régulièrement réédités. Le premier écrit en collaboration avec Thomas E. Kauper et Peter W. Martin: *Cases and Materials on Property: An Introduction to the Concept and the Institution*, publié pour la première fois en 1974 et le second, publié l'année suivante: *A Course in Basic Property* qu'il écrit en collaboration avec Peter Martin.

Mais c'est au titre de sa seconde spécialité: l'histoire du droit que l'Université Panthéon-Assas est heureuse d'accueillir Charles Donahue. Membre de l'American Society for Legal History dont il a été élu et réélu président de 2003 à 2007; vice-président (1984-1987) puis conseiller (depuis 1987) de la « so british » Selden Society, membre de la Royal Historical Society, Charles Donahue ne s'est pas seulement intéressé à l'histoire du droit anglais et à ses prolongements en Amérique, mais aussi et surtout à l'histoire « transnationale » qu'est l'histoire du droit canonique. Dès la fin des années soixante-dix, il collabore au travail entrepris par Norma Adams sur les archives de la province ecclésiastique de Canterbury et publie, en sa compagnie, une imposante sélection de cas traités au XIII^e siècle par les cours ecclésiastiques de cette province (*Select Cases from the Ecclesiastical Courts of the Province of Canterbury, c.1200-1301*, London, Selden Society, 1981).

Cet intérêt pour le droit vécu ne se démentira jamais, même si Charles Donahue ne néglige pas pour autant l'aspect doctrinal des questions qu'il étudie. Patiemment il poursuit, en collaboration avec plusieurs collègues, le recensement des archives des officialités médiévales subsistantes, enquête dont il publiera les résultats entre 1989 et 1994 (*The Records of the Medieval Ecclesiastical Courts: Reports of the Working Group on Church Courts*, 1: *The Continent*, Berlin 1989; 2: *England*, Berlin 1994). Parmi toutes les institutions dont ces archives permettent de saisir, au moins partiellement, le vécu, l'une va retenir particulièrement son attention: il s'agit du mariage. Précedé par de nombreux articles, *Law, Marriage and Society in the Latter Middle Ages: Arguments About Marriage in Five Courts* (dont Paris et Bruxelles), sera publié par les Cambridge University Press en 2007. Monumental ouvrage de 672 pages, auquel Charles Donahue devrait prochainement donner une suite... On ne l'arrête pas !



Charles Donahue, Jr.

Professeur de droit, Université Harvard
Avocat

SPECIALITE
histoire du droit, droit des biens

Né à Rome en 1943, **Paolo Spada** a étudié le droit dans la prestigieuse Université de Rome La Sapienza. Il s'y installe définitivement comme professeur de droit commercial en 1983 après un parcours classique de maître-assistant à La Sapienza puis de maître de conférences aux Universités de Camerino et de Macerata où il sera nommé professeur. Il rejoint Florence, puis Rome par la voie de la mutation.

Polyglotte, il s'exprime avec une égale aisance en anglais, allemand et français – on lui doit, en collaboration avec le professeur G. B. Ferri, une traduction en italien, enrichie d'un savant commentaire, de l'*Avant-projet de réforme du droit français des obligations* coordonné par le professeur Pierre Catala – il est invité en France, pour y enseigner en langue française, par les Universités Paris I, Paris X et Panthéon-Assas. Il donne aussi de nombreuses conférences à l'étranger sur des thèmes variés qui se rapportent aux différentes expressions du droit commercial.

Retiennent plus particulièrement son attention le droit de l'entreprise, le droit des sociétés, le droit des valeurs mobilières, les effets de commerce, les titres de crédit et la propriété industrielle. Cependant, loin de se limiter à des présentations juxtaposées du droit applicable, il s'attache à situer chacune des questions dans l'évolution des conceptions d'une matière en constante évolution en puisant à la fois dans l'histoire, l'étude du langage du droit et dans l'épreuve du prétoire : à ses yeux le jugement et le raisonnement qui le sous-tend révèlent une hiérarchie des valeurs ; il pratique d'ailleurs le contentieux au plus haut niveau en sa qualité d'avocat habilité à plaider devant la Cour de cassation italienne. Dès 1974, il envisage la question débattue de nos jours des rapports entre les types de société et l'autonomie contractuelle, ou encore les relations entre la cause du contrat et la structure de la promesse ; il développe une véritable théorie des titres de crédit qu'il enrichit des apports de la dématérialisation : il livrera ses réflexions aux étudiants d'Assas au cours d'une série de conférences dans la mémoire de tous, données en 2008. Commercialiste, il accorde une large place à l'étude de la propriété industrielle.

Ces approfondissements le conduisent à relier, chaque fois que possible, sans le moindre artifice, les différentes questions qu'il étudie : alors surgissent, revisités, enrichis, des concepts fédérateurs qui ordonnent des pans entiers d'une matière foisonnante. Il suffit pour s'en convaincre de méditer le trop discret glossaire qui termine chacun des deux volumes de son ouvrage de droit commercial *Diritto commerciale* édité chez Cedam. Au fil des mots, le droit privé et, plus particulièrement le droit commercial se déroulent, systématisés, clarifiés, comme s'il suffisait d'assimiler les messages que chacun porte pour maîtriser la science du droit.

On ne s'étonnera pas qu'un esprit aussi fécond anime la direction ou le comité scientifique de nombreuses revues, toutes prestigieuses, ni qu'il soit souvent intervenu dans le cadre de commissions législatives pour la transposition en Italie de dispositions d'origine communautaire ou, en matière de propriété industrielle, de traités internationaux.

Profondément attaché à l'enseignement, il compte de nombreux disciples parmi lesquels six professeurs et un maître de conférences.



Paolo Spada

Professeur de droit,
Université de Rome La Sapienza
Avocat

SPECIALITE

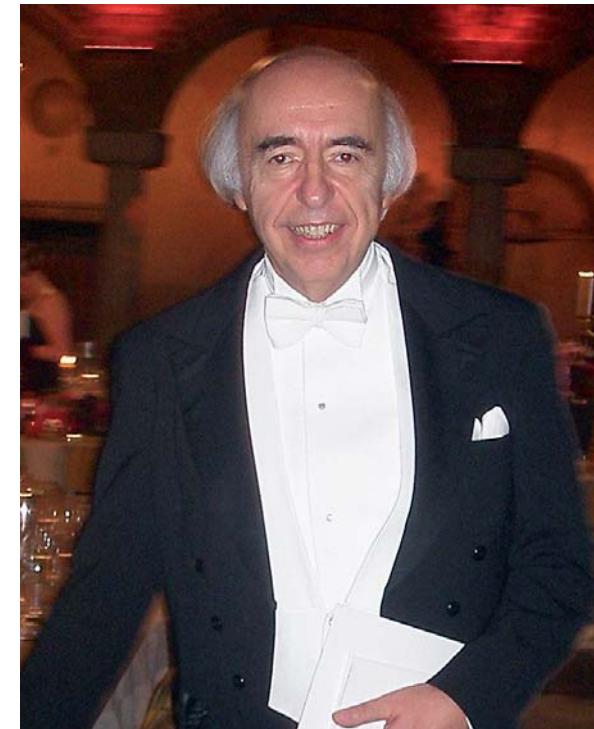
droit commercial, droit de la propriété industrielle

Si la richesse de l'œuvre de **Jacques-François Thisse** – une œuvre qui ne compte pas moins de 200 articles et plus de 15 livres – atteste d'une profusion exceptionnelle, laquelle profusion ne nuit cependant pas à la cohérence intellectuelle la plus exigeante d'un thème à l'autre, son aspect le plus original réside en sa très grande « plasticité » qui l'autorise à demeurer pertinente et spectaculairement innovante quel que soit le langage dans lequel elle s'exprime, économique, géographique ou stratégique. Par-delà l'apparente hétérogénéité des questions posées par J.-F. Thisse, une interrogation fondamentale se fait jour, qui ressortit à une triade simple: « l'espace, l'agent, le marché ».

Ainsi dans l'article désormais célèbre « On Hotelling's Stability in Competition » publié en 1979 dans *Econometrica*, il revient sur le résultat classique de H. Hotelling en invalidant le principe de différenciation minimale. Cette « revisit » de l'analyse de la concurrence imparfaite dans l'espace marque la renaissance d'un domaine, la théorie spatiale, dont il demeure incontestablement la figure la plus marquante; ainsi encore de l'article « Price Competition, Quality, and Income Disparities » publié en 1985 dans le *Journal of Economic Theory* où il démontre que des oligopoles naturels peuvent se constituer à seule fin de structurer l'offre dès lors que la demande qui s'y adresse est faiblement hétérogène. Ce résultat inattendu aura de nombreuses applications en particulier dans le domaine du commerce international; ainsi toujours de l'article « On Strategic Community Development » publié en 2001 dans le *Journal of Political Economy* où un modèle de théorie des jeux impliquant des communautés urbaines permet d'expliquer le rôle éminemment stratégique de ces communautés dans le développement urbain. Cette réflexion originale est devenue elle aussi le point de départ d'un champ d'investigation nouveau et florissant appelé « new urban economics ».

Né en 1946 à Jemeppe (Belgique), J.-F. Thisse effectue d'abord des études de mathématiques, formation qu'il complète bientôt par une licence de sciences économiques avant de soutenir une thèse de doctorat dans cette dernière spécialité en 1975 à l'Université de Liège consacrée à l'économie spatiale et effectuée sous la direction du Professeur Claude Ponsard – lequel contribue alors en France, à l'instar de W. Isard aux Etats-Unis, à réinvestir le champ théorique de l'espace laissé à l'abandon depuis les années trente. C'est à cette époque qu'il est nommé chargé de cours à l'Université catholique de Louvain avant d'y gravir peu à peu tous les échelons de la hiérarchie universitaire belge, tout en séjournant régulièrement aux Etats-Unis, où il est élu *fellow* de l'Econometric Society en 1992, et en France, où il est élu professeur à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées en 2001, après avoir enseigné dans plusieurs universités parisiennes dont l'Université Panthéon-Assas, en 2004 et 2005.

Parallèlement à sa carrière strictement académique, il est l'un des premiers à rejoindre le prestigieux Center of Operational Research and Econometrics (C.O.R.E.) fondé à Louvain-la-Neuve par J. Drèze en 1966 afin de promouvoir en Europe les méthodes de l'économie mathématique, institution dont il sera finalement le président de septembre 2000 à août 2006. Lauréat du Prix Ernest-John Solvay (2005), la distinction belge la plus élevée en matière scientifique, J.-F. Thisse est également lauréat du William Alonso Memorial Prize (2004) et de l'European Prize in Regional Science (2007).



Jacques-François Thisse

Professeur de sciences économiques
Université catholique de Louvain

SPECIALITE

théorie de la concurrence, théorie des jeux

Don Hambrick est actuellement professeur titulaire de la chaire Smeal en Management général, à la Faculté de gestion de l'Université Penn State (Pennsylvanie). Il est également professeur émérite de l'Université de Columbia (Graduate School of Business), où il a enseigné pendant plus de 23 ans.

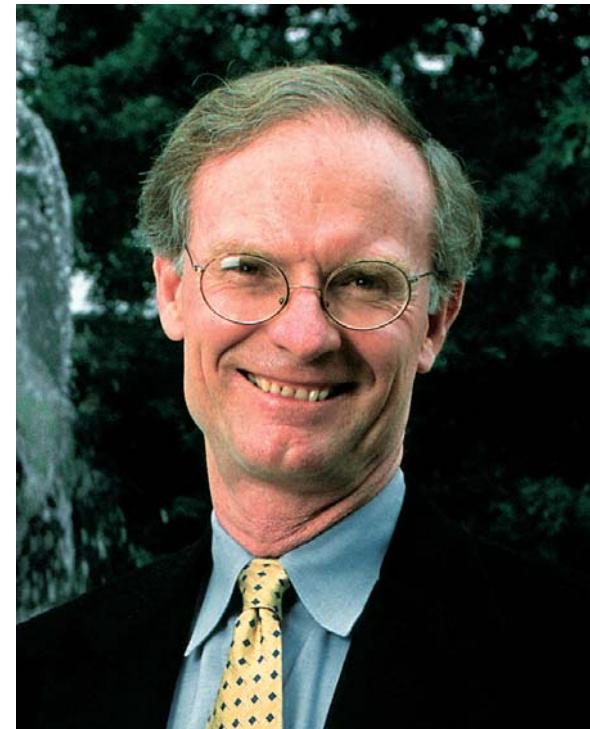
Le Professeur Hambrick a grandi à Denver. Après son service militaire au Viêtnam, il a obtenu un MBA de l'Université Harvard et un doctorat de l'Université de Pennsylvanie. A la suite d'une activité intense d'enseignant, de chercheur et de conseil auprès des plus grandes multinationales américaines, sa production scientifique est internationalement reconnue comme exceptionnelle dans le champ du management stratégique : mise en œuvre et exécution stratégiques, nomination et rétribution des dirigeants, composition des équipes de direction, comportements spécifiques au sommet des organisations... Il est le père de plusieurs concepts majeurs dans le domaine du fonctionnement des équipes dirigeantes.

Son livre *Navigating Change : How CEOs, Top Teams, and Boards Steer Transformation* propose des voies nouvelles pour les dirigeants qui s'engagent dans le pilotage de changements stratégiques complexes. C'est aussi Don Hambrick qui a dirigé la grande enquête internationale (*Reinventing the CEO*) sur la fabrication des patrons des grandes entreprises.

Don Hambrick constitue un modèle pour toute une génération internationale de gestionnaires.

Il a présidé, entre 1992 et 1993, la très célèbre Academy of Management et il figure dans les comités de lecture des plus grandes revues de management, dont la prestigieuse Strategic Management Society.

L'Academy of Management vient de l'honorer, en 2009, pour son engagement auprès de la communauté scientifique internationale en le nommant « Distinguished Educator », distinction la plus élevée et rarement attribuée, en soulignant qu'il est, dans son domaine, l'universitaire le plus référencé dans la littérature internationale.



Donald C. Hambrick

Professeur de gestion
Université de l'Etat de Pennsylvanie

SPECIALITE
stratégie d'entreprise

